



Syndicat Mixte Intercollectivités des Transports Scolaires du Pays de Rabelais

Hôtel de Ville - 37500 CHINON - Tél. 02 47 93 53 15 - Fax. 02 47 93 98 73

Cadre réservé au Syndicat

Circuit :

Arrêt :

TRANSPORTS SCOLAIRES 2024/2025

AUTORISATION PARENTALE

**Pour les enfants scolarisés dans une école maternelle
ou tout enfant de primaire âgé de moins de 8 ans
ou qui ne serait pas déposé du côté de son habitation (1)**

Je, soussigné(e), père, mère, tuteur (2)
de l'enfant
scolarisé à l'école de en classe de
m'engage à ETRE PRESENT(E) au point d'arrêt
quelques minutes AVANT l'arrivée du car ou, le cas échéant, déclare AUTORISER l'accompagnatrice à remettre mon
enfant uniquement aux personnes adultes dont la liste suit :

Nom et Prénom : Téléphone :

sachant qu'en mon absence ou en l'absence d'une des personnes désignées ci-dessus, mon enfant sera gardé à bord
de l'autocar et reconduit à son école ou à la garderie périscolaire. Dans le cas où, à la fermeture de l'école, de la
garderie ou, éventuellement, de la mairie, personne ne serait venu le chercher, celui-ci serait confié à la Gendarmerie.

Commentaire (3) :

Date et Signature.

(1) Décharge manuscrite possible pour un enfant de primaire âgé de + 8 ans

(2) Rayer la mention inutile

(3) A renseigner, notamment, dans le cas où l'enfant fréquenterait le bus entre la garderie périscolaire et son école, en plus de l'arrêt proche de son domicile.